

Arpaillargues et Aureilhac, le 21 février 2024

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Vendredi 1^{er} mars 2024 à 19h
Salle du Conseil Municipal**

Dans l'attente, recevez mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte rendu
- Compte de gestion 2023 – budget principal
- Compte administratif 2023 – budget principal
- Affectation du résultat 2023 – budget principal
- Compte de gestion 2023 – budget annexe assainissement
- Compte administratif 2023 – budget annexe assainissement
- Affectation du résultat 2023 – budget annexe assainissement
- Achat d'une parcelle pour le cimetière communal
- Donation de la croix rue du château d'Agoult à la commune
- Organisation du temps de travail des agents
- Remboursement des frais de déplacement
- Tarification de la cantine scolaire
- Délibération cadre annuelle pour l'imputation en investissement des biens meubles inférieurs à 500 €
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire selon le droit commun